

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10622
27 avril 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le Président du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité m'a informé, au nom du Comité, que celui-ci, qui procède à la rédaction de son rapport conformément au paragraphe 6 de la résolution 314 (1972) du Conseil de sécurité, a encore un certain nombre de propositions à examiner et qu'il lui sera donc difficile de faire rapport au Conseil de sécurité d'ici le 30 avril 1972. En conséquence, le Président du Comité a estimé qu'il devait m'informer que le Comité avait besoin de plus de temps pour achever ses travaux et qu'il espérait que le Comité serait en mesure de le faire en une semaine après le 1er mai.

